

Rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable

Conseil métropolitain du 15 février 2019

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs propres »

Our Common Future,
Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987

2005 : Charte de l'environnement intégrée dans la constitution

2010 : loi Grenelle II

- rapport annuel sur la situation en matière de développement durable
- Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

2015 : Loi relative à Transition Énergétique pour la croissance verte

- intégration du volet « Air »
- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent prendre en compte le PCAET

Adoption du Schéma de Transition
Énergétique et Écologique le 30/03/2018,
qui structure et amplifie l'ambition
environnementale du territoire

transition⁺
énergétique
et écologique



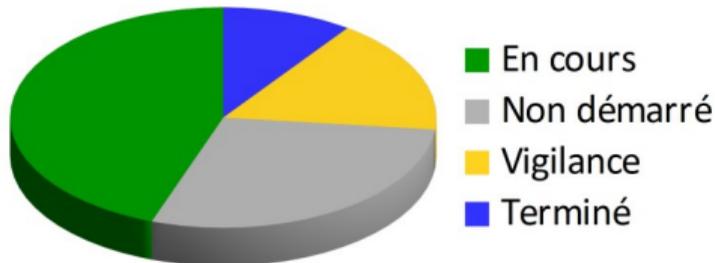
Un schéma pour engager et soutenir la mutation du territoire, impacté lui aussi par les changements globaux, en étant exemplaire et en proposant une feuille de route articulant changements individuels et changements collectifs



Mobilisation des partenaires et citoyens
Restitution de ce travail pendant la
Semaine Européenne du Développement
Durable (juin 2018)

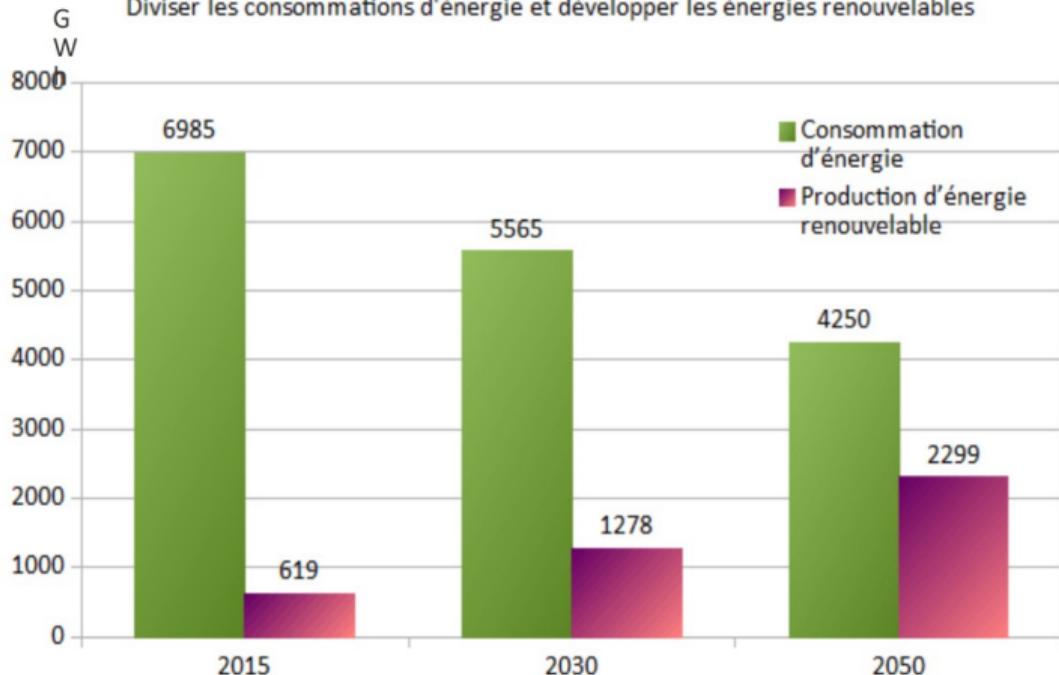
Bilan à fin 2018, sur les 87 actions que compte le schéma :

- 49 actions sont en cours, et sans difficulté (56%)
- 25 actions n'ont pas encore démarré (29%)
- 17 actions en cours avec des points de vigilance (15%)
- 0 actions terminées



Objectif Territoire à énergie positive (TEPos)

Diviser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables



1 GWh = 1 000 000 kWh

~ chauffage de 100 logements

~ 120 voitures parcourant
chacune 15 000 km/an

~ consommation électrique de
400 foyers (hors chauffage)

- Mise en place *Rénover + demain* pour guider les particuliers dans leur projet de rénovation : dispositif opérationnel, retour positif, travail avec les communes : balades thermiques...
- Évaluation du Contrat Local de Développement 2009-2011 sur les aides aux rénovations thermiques du logement social :

Rénover +
demain

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

17 M€ de travaux de
rénovation thermique
6,4 M€ d'aides (CD63
et Clermont Auvergne
Métropole)

41 % de baisse des
consommations
d'énergie soit
- 4,8 GWh/an
- 324 k€/an



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GENERAL

- Bon démarrage du dispositif *Chaleur + Demain* : 4 subventions attribuées, 13 dossiers en cours d'instruction
- Des projets photovoltaïques sur le territoire (ex : Valtom 9,5 GWh)

chaleur+
demain

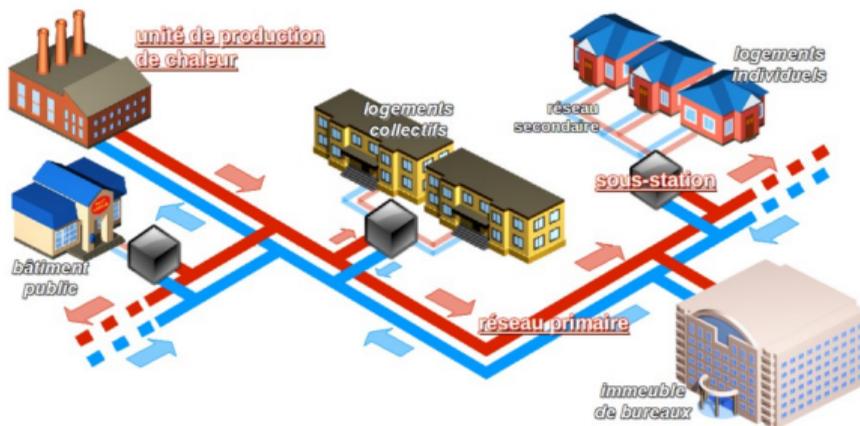
ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Caisse
des Dépôts



- Un schéma directeur de la chaleur renouvelable et de récupération, à finaliser dans une feuille de route métropolitaine des réseaux de chaleur
- Travail sur les réseaux de chaleur existants
- Activation du projet St Jacques + (~80 GWh)

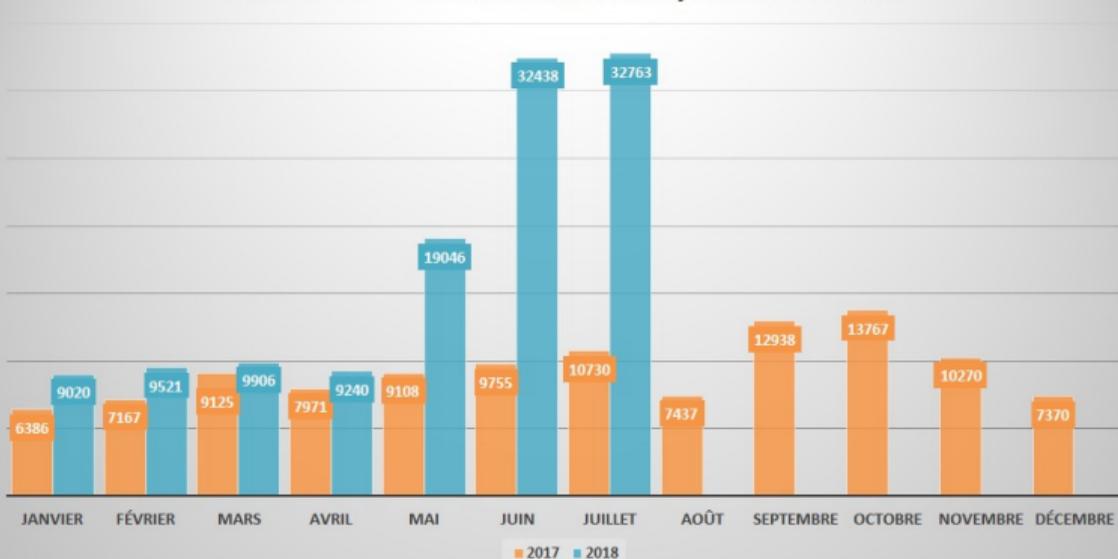
- Exigences environnementales pour toutes les nouvelles opérations
- Rénovation de la piscine de Pierre-de-Coubertin
- Suivi des consommations d'énergie en place, intégration d'énergie renouvelable lorsque cela est possible :
raccordement au réseau de chaleur (ex : Stade Montpied),
Chaleur + demain...
- Lancement d'une étude pour améliorer la gestion énergétique du Parvis
- Marchés d'énergie avec intéressement sur 20 sites, définissant un niveau contractuel de consommation d'énergie
- 100 % de l'électricité d'origine renouvelable



- Schéma cyclable : dès 2018 augmentation significative du service
- Structuration du réseau de transport en commun en route 2025

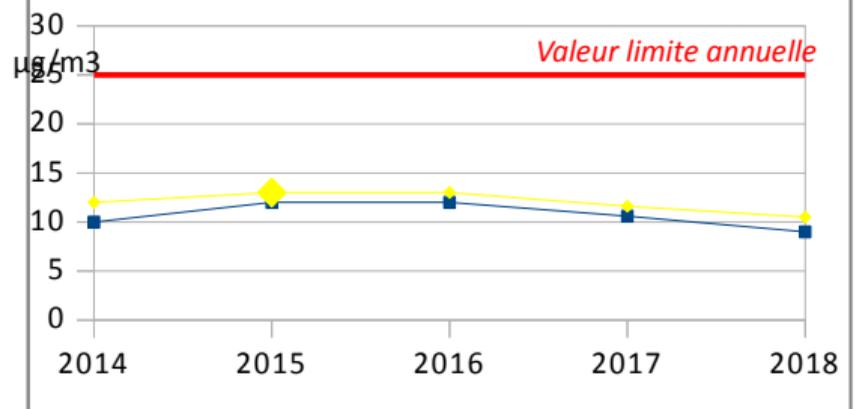
- Adoption du Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- Travail partenarial pour la mise en place d'un Centre de Distribution Urbain
- Démarches préalables à l'implantation d'une station GNV, d'une station hydrogène, et d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

Evolution 2017-2018 du nombre de trajets réalisés en VLS

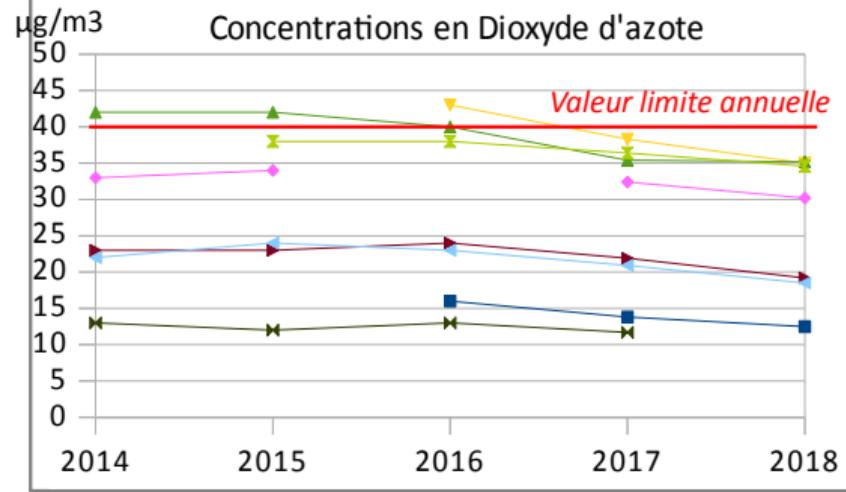


Amélioration
de la qualité de
l'air

Concentrations en PM 2.5



Concentrations en Dioxyde d'azote

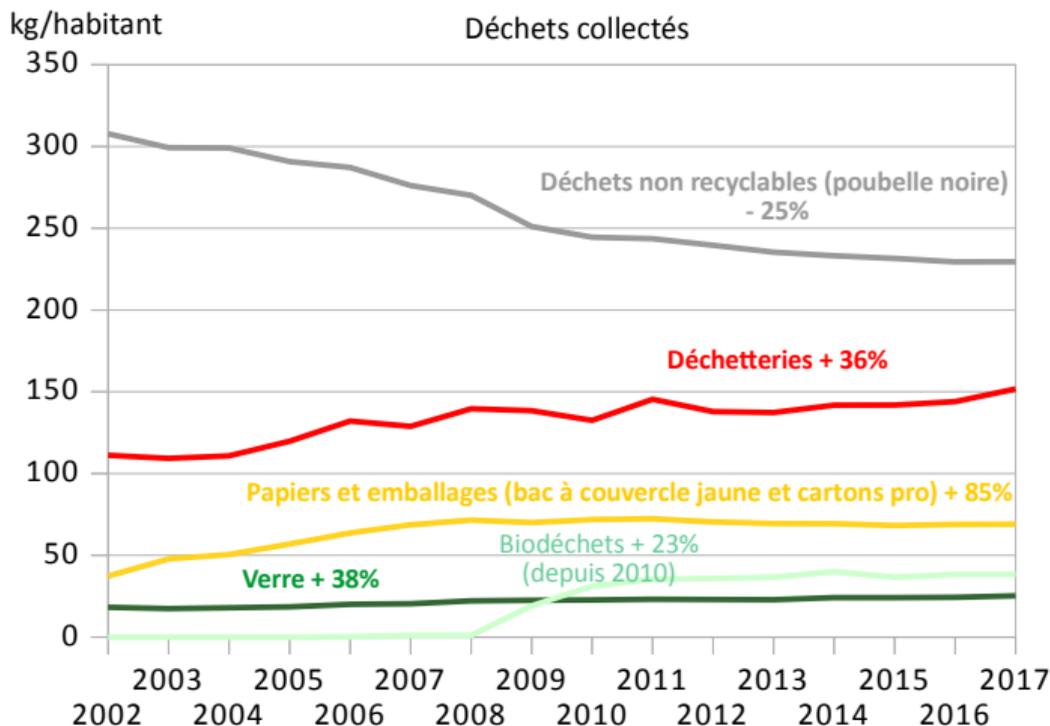


Engagement dans la
démarche de création
d'une Zone à Faibles
Émissions

- Mobilisation de 10 services civiques auprès des citoyens sur la nature en ville « de proximité »
- Etude avec le CEREMA pour caractériser l'îlot de chaleur urbain et faire des propositions d'aménagements pour réduire la surchauffe
- Adoption du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des côtes de Clermont
- Etude Axe Tiretaine
- Schéma directeur assainissement en cours de mise en œuvre
- Mise en œuvre des actions de lutte contre les inondations
- Lutte contre les pollutions diffuses



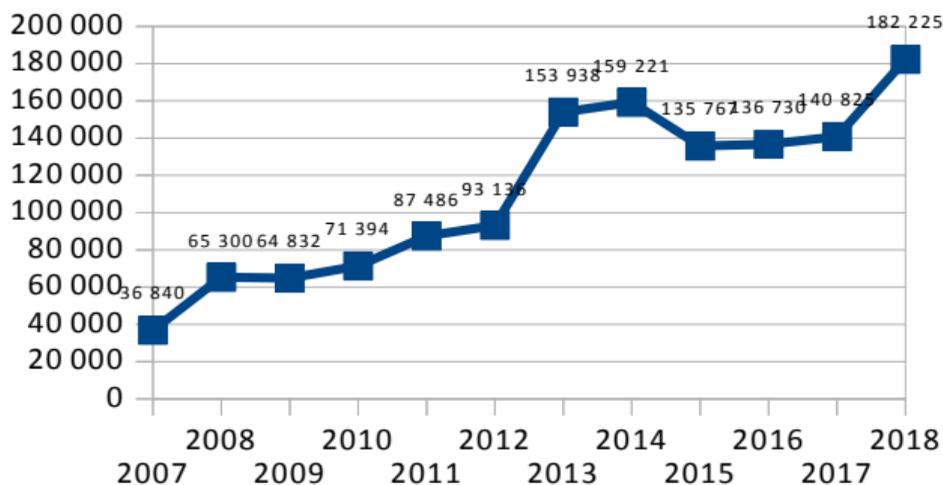
- Inscription de Clermont Auvergne Métropole dans la démarche « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » initiée par le Valtom
- Collecte des bio-déchets sur l'ensemble de la restauration scolaire
- Politique de prévention toujours active
- Plan Propreté
- Conventions favorisant l'économie circulaire avec Emmaüs / Mains ouvertes / JeRecycleParc



- Partenariat avec la CCI du Puy-de-Dôme
- Projet Alimentaire Territorial piloté par le Grand Clermont
- Soutien et aide à la Ferme Urbaine

- Poursuite des 4 chantiers d'insertion de la Métropole (dont 1 pour l'entretien des rivières et 1 pour l'entretien des sentiers de randonnée), et mise en place en 2019 d'un 5ème chantier d'insertion « vélo » avec le SMTC pour répondre à l'augmentation d'activité de C.Vélo
- Clauses sociales dans les marchés : 182 000 heures en 2018, soit 115 équivalents temps plein, 200 entreprises partenaires et 15 maîtres d'ouvrages publics

Nombre d'heures d'insertion réalisées sur le territoire



1. Poursuivre l'effort financier en faveur des politiques environnementales,
2. Maintenir un haut niveau de mobilisation des élus et des services sur ces enjeux,
3. Renforcer les compétences internes (formation) et le développement d'indicateurs,
4. Associer pleinement les acteurs et les habitants du territoire pour veiller à l'acceptabilité de certaines mesures,
5. Offrir aux universitaires et aux acteurs économiques locaux un terrain d'expérimentation pour des solutions innovantes,
6. Soutenir et accélérer la mutation du territoire.

De nombreux acteurs du territoire mobilisés

